



---

# CHARTRE DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

## 2017

---

*Favoriser le lien inter-quartiers entre les habitants.*

*Favoriser le lien entre les différentes générations.*

*Mieux s'approprier l'espace public.*

## Préambule

La représentativité démocratique de l'équipe municipale élue par les citoyens est intangible. Il est cependant indispensable aujourd'hui de dynamiser l'intervention citoyenne. Le conseil municipal intègre donc la notion de « démocratie participative » qui vient en renfort de la « démocratie représentative » à laquelle tous les citoyens se doivent d'être attachés.

La ville a désigné des référents dans chaque quartier pour être à l'écoute des habitants et être le relais entre les citoyens et la municipalité.

Depuis 2010, cinq comités consultatifs de quartier avaient été institués pour solliciter les avis des habitants, les informer ou les concerter sur des projets. Il convient aujourd'hui de réformer cette instance en créant un comité consultatif des quartiers qui sera détaillé ci-après dans la charte. Avec les visites de quartier, le conseil municipal des enfants et les comités d'usagers, c'est tout un panel d'outils pour faire participer les citoyens au mieux vivre ensemble dans un esprit de proximité et de concertation.

Cette charte présente concrètement comment l'équipe municipale conçoit la politique participative : il s'agit d'améliorer la qualité de la décision, de favoriser la lisibilité de l'action municipale, d'encourager la réalisation des projets de la ville et leur appropriation par les Plérinais, et au final d'améliorer les services rendus aux citoyens.

### 1 - Les relais citoyens avec les référents de quartier.

Le référent de quartier est un maillon essentiel de notre démarche participative entre les habitants et les élus. De part sa connaissance du terrain et de ses concitoyens, il est un interlocuteur privilégié et reconnu.

#### Le référent de quartier est un interlocuteur privilégié.

C'est un élu de la majorité désignée par Monsieur le Maire pour la durée du mandat, qui habite le quartier. Il est à l'écoute des habitants et recueille les remarques et suggestions. Il est au quotidien un interlocuteur de proximité avec les habitants et un intermédiaire direct auprès de la municipalité.

#### Les permanences de quartier :

Six quartiers sont définis sur la commune et des permanences sur rendez-vous sont assurées par les référents de quartier pour être à l'écoute des sollicitations des habitants :

Le Sépulcre : Madame BOSCHER.

Le Centre : Monsieur URVOY et Monsieur LE CONTELLEC

Les Mines : Madame DEL ZOTTO

Les Rosaires / Tournemine / Saint Eloi : Messieurs COLAS et DENOUAL

Le Légué : Madame BROUDIC

Saint-Laurent / Martin : Mesdames MARCHESIN-PIERRE et HATREL-GUILLOU.

## 2 - Le comité consultatif des quartiers

### 2.1 Ses missions :

Le comité consultatif des quartiers à un pouvoir consultatif, ce n'est pas un organe de décision. Ce dernier appartenant aux seuls élus légitimés par le suffrage universel. Le CCQ est une instance de réflexion, de proposition, de mutualisation du savoir-faire et de retour d'expérience sur des thèmes prédéfinis par les élus. Il sert à améliorer la qualité de vie des habitants et permet un mieux vivre ensemble à Plérin.

### 2.2 Sa composition :

Le comité compte au plus 70 membres (habitants non élus) et 9 conseillers municipaux référents de quartier.

Tout habitant de Plérin de plus de seize ans peut en être membre à raison d'un membre par foyer.

La composition du CCQ se fait sur la base du volontariat après avoir fait acte de candidature auprès de la mairie. Un tirage au sort pourrait être réalisé si le nombre de candidats est supérieur à 70.

### 2.3 Son fonctionnement :

Le CCQ est animé par les référents. Le secrétariat est assuré par le service citoyenneté de la ville. Une salle municipale sera mise à la disposition du comité consultatif des quartiers pour les réunions plénières ou les ateliers.

Dans le cadre du mandat, l'activité du CCQ s'organise autour :

De réunions plénières : elles sont présidées par l'adjointe en charge de la citoyenneté. Le CCQ dans cette configuration se réunit une fois par an

Les réunions plénières ne sont pas publiques.

Des ateliers : véritables instances de travail du CCQ. Ils se réunissent une fois par trimestre. Le travail de ces groupes est défini par les élus et s'organise autour des trois thématiques suivantes :

Citoyenneté

Environnement – cadre de vie

Lien inter générations.

Chaque atelier est composé d'environ 20 habitants intéressés par le sujet et des référents investis dans ce travail.

Il sera privilégié le travail avec les autres instances de démocratie participative comme le CME, les services de la ville ou des associations locales.

#### Durée

La durée du mandat des membres du comité est de deux ans et demi et prendra fin automatiquement lors du renouvellement du conseil municipal.

#### Le périmètre géographique du CCQ

Le périmètre du CCQ est celui de la commune ce qui permet de faire travailler ensemble des habitants de différents quartier et de créer du lien social.

#### Les relations avec la municipalité

Les suggestions, idées et projets du comité consultatif des quartiers sont transmis par l'intermédiaire des élus référents, qui assistent aux ateliers à l'adjointe de la démocratie

participative. Ceux-ci sont instruits par les services et font l'objet d'un examen en municipalité si besoin.

### 3. Les Comités d'usagers

#### 3.1 Les objectifs

Permettre aux usagers des équipements ou des services municipaux de formuler des avis ou des propositions sur les actions menées, les services proposés et sur le mode de fonctionnement de l'équipement et améliorer à terme le service public local.

#### 3.2 La composition

Les comités d'usagers sont composés des élus désignés par la municipalité (adjoints et conseillers municipaux), du technicien du service concerné ou son représentant, et d'usagers fréquentant régulièrement l'équipement.

#### 3.3 Le fonctionnement

Le comité d'usagers se réunit une fois par trimestre en mairie et ces rencontres doivent à minima permettre de présenter le fonctionnement et les projets de service, et d'entendre les avis et propositions des usagers sur le projet global du service.

Des comptes-rendus de ces réunions sont réalisés. La co-animation de ces instances participatives se fait avec l'adjoint et le technicien du service concerné.

### 4 - Les rendez-vous du Samedi - Visite de quartier.

#### 4.1 Les objectifs

Le Maire, l'équipe municipale, les techniciens de la ville vont à la rencontre des habitants d'un quartier pour les informer, écouter, échanger et envisager ensemble des solutions aux problématiques soulevées.

#### 4.2 Le fonctionnement

Une invitation est faite aux habitants par voie de presse, par des flyers et avec une campagne d'affichage sur les panneaux de la ville.

La visite du quartier s'articule souvent autour de 2 points de rencontre avec les habitants. Un compte-rendu de cette visite est réalisé par la direction de la démocratie participative.

### 5 - Le Conseil Municipal des Enfants.

Préambule :

La création du conseil municipal des enfants (CME) est un des outils de la politique de démocratie participative initiée par l'équipe municipale de Plérin. Il répond à sa volonté d'offrir un outil pédagogique grandeur nature pour le développement de la citoyenneté.

Le CME permet aux enfants de participer à la vie communale par l'élaboration et la mise en œuvre de projets.

Un CME constitue un véritable lieu d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif ainsi que de la démocratie. Il apporte aux enfants une connaissance de la vie locale et des institutions grâce à une réflexion et une collaboration avec les services municipaux, associations et experts.

En outre, un CME favorise le rapprochement entre les générations et le dialogue entre les citoyens et leurs représentants élus.

Par ses propositions le CME participe à l'amélioration de la politique jeunesse de la Ville.

Il s'agit alors de réunir les conditions qui permettent aux enfants d'être acteurs au-delà de la simple participation en tant qu' « usager ».

#### 5.1 Principes fondateurs et composition

Le CME est une assemblée qui réunit des enfants des classes de CM1 et de CM2 et est composé d'environ 30 jeunes conseillers.

Sont électeurs les élèves de CM1 et CM2 des écoles de la commune. Cependant, il est précisé que seuls les élèves plérinais sont éligibles.

Le mandat est de deux années scolaires avec une élection des CM1 tous les ans.

Celles-ci ont lieu dans les écoles élémentaires publiques et privées.

Chaque école est représentée par des conseillers par classe de CM1 et/ou CM2. Le centre hélio marin est également représenté par un ou deux jeunes conseillers.

#### Elections

Sont électeurs et électrices les enfants de CM1 et CM2 des établissements scolaires publics et privés de Plérin.

Sont éligibles les enfants plérinais scolarisés en CM1 et CM2 des établissements scolaires publics et privés de Plérin.

Les candidatures sont individuelles, l'enfant élu est le porte parole de sa classe. Il s'engage à participer aux réunions des commissions et des assemblées plénières.

Les candidat(e)s doivent avoir une autorisation parentale pour se présenter,

Les jeunes élu(e)s ont un mandat de deux années scolaires, le CME est renouvelé par moitié chaque année.

Mode d'élection : scrutin majoritaire

#### 5.2 - Fonctionnement

Le CME est animé par l'adjointe à la démocratie participative et l'animateur. C'est un lieu de discussion, de réflexion, de propositions et d'action pour les jeunes. Il a pour vocation de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (les élections, le débat contradictoire, le vote) mais aussi par la gestion autonome de projets, par les enfants eux-mêmes.

Dans le cadre de ce mandat, l'activité du CME s'organise autour :

Des réunions plénières

Les réunions sont présidées par Monsieur le Maire ou son représentant, qui installe le CME.

Le CME se réunit une fois par semestre.

Il peut inviter toute personne extérieure pour éclairer ses débats.

Les réunions plénières du CME sont publiques.

Du travail en commission

Les commissions sont les vraies instances de travail du CME. Elles se réunissent en période scolaire toutes les 3 semaines afin de réfléchir aux projets à mettre en place. Le travail des commissions s'organise en concertation avec les enfants autour des thématiques suivantes :  
Ouverture sur le monde / solidarité,  
Animation / culture,  
Environnement / cadre de vie.

Un journal semestriel à destination des enfants des classes de CE2, CM1 et CM2 de la commune est réalisé par les jeunes conseillers. Ce support de communication en version papier et dématérialisé est un outil de travail pour les enseignants et les jeunes conseillers.

Le CME a un budget global de fonctionnement qui est réparti en fonction des projets par commission.

Fait à Plérin le 29 septembre 2017

Le Maire,

Ronan KERDRAON